Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260506-2026050109-DE

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE SIX MAI, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : David GAUBERT qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX.

Le Conseil nomme Fabienne PERRO en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-05-01-09
5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS au SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE

Madame Le Maire expose :

Le SDE22 est une collectivité territoriale, dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI. A chaque renouvellement municipal, les membres représentant les collectivités (communes et EPCI) au SDE22 sont à désigner pour les six années à venir.

Les missions du SDE sont les suivantes :

- La Desserte Publique D'électricité
- L'éclairage Public
- Les Réseaux De Télécommunications
- Les Réseaux De gaz
- Contrôles De Concessions
- La Cartographie
- La Transition Energétique
- L'organisation Des Réseaux, Des Partenariats, Des Mutualisations

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260506-2026050109-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

A Landéhen, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

DESIGNE en qualité de représentants du Conseil Municipal, au sein du Syndicat Départemental de l'Energie, collège de Saint-Brieuc :
Philippe BOSCHER, Représentant titulaire,
Benjamin ROUAULT, Représentant suppléant

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Fabienne PERRO,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 19 mai 2026 - transmise en Préfecture le 19 mai 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire